

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 12 mars 2020**

Président : M. Hervé Cornaz
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mmes Helfer Nicole, Stucki Natacha et M. Ashdown Ian, Brocard Didier, Cavalière Michel, Gonin François, Hediger Jean-Marc, Jaquemet Michel, Perret Anthony, Perret Philippe, Perrin Nicolas, Pospisil Pavel, Rangel Carlos, Tanner Philippe

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[Mme Christine Leu Métille](#) aimerait apporter une correction concernant la page 4 du précédent PV : Il s'agit de l'AIERG qui est l'Association Intercommunale pour l'Épuration Région Grandson et pas de l'ADRG.

Le procès-verbal du 12 décembre 2019 est accepté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Assermentation d'un nouveau membre.
2. Communications du Bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Plan Directeur Régional (PDR) (préavis 623/19). Rapport de la commission.
6. Mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup (préavis 624/19). Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.
7. Elections communales 2021 (préavis 626/20). Nomination de la commission.
8. Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal (préavis 627/20). Nomination de la commission.
9. Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR (préavis 628/20). Nomination de la commission.
10. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.
11. Nomination d'un délégué à l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG).
12. Nomination d'un délégué à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).
13. Postulat de M. Ludovic Longchamp « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris ».
14. Propositions individuelles.

1. Assermentation d'un nouveau membre.

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Valentin Tanniger prête serment.

2. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[M. le Président](#) indique qu'à la demande de M. Helfer des micros et des haut-parleurs ont été mis à disposition. Il remercie l'administration communale pour sa réactivité. L'idée est la suivante : le Président parle dans son micro, les conseillères et conseillers qui viennent à la tribune pourront profiter d'un micro à côté de la tribune et, pour ceux qui désirent prendre la parole de manière individuelle, il y aura 2 possibilités ce soir afin de tester laquelle fonctionne le mieux. Soit les conseillères et conseillers viennent devant l'assemblée et prennent la parole au pupitre ou ils restent à leurs places et utilisent le micro-menton que Mme Décoppet leur amènera.

M. le Président tient à remercier M. Olivier Guilloud qui a pris très à cœur de pouvoir réaliser cette installation rapidement pour que l'on puisse déjà la tester lors du premier conseil. Il donne ensuite lecture du courrier reçu en décembre de l'association « Zoe 4 life » qui a bénéficié du don des jetons de présence (voir annexes).

Lecture des points essentiels de la lettre envoyée par le Greffe aux conseillers le 16.01.2020 concernant « AggloY »

Lecture de la lettre de l'association des amis du Coteau de Grandson reçue le 27 janvier (voir annexes).

Lecture partielle du document affiché au pilier public relatif au referendum communal, indiquant que le Greffe atteste que le nombre de signatures requises dans le cadre d'un référendum communal contre la décision du Conseil communal du 10 octobre 2019 acceptant l'arrêté d'imposition 2020 est valable et déposé dans les temps, dès lors le référendum sera soumis à votation populaire.

Suite à cette parution au pilier public, Le Conseil communal a reçu un courrier de la préfecture du district Jura Nord vaudois concernant le referendum informant que la date de la votation a été fixée au 17.05.2020.

M. le Président a reçu, le 10 mars, un courrier de la commune de Crans concernant la reprise totale de la facture sociale (voir annexes).

3. Communications de la Municipalité.

[Mme Nathalie Gigandet](#) donne une première information : La Municipalité a décidé pour la 4^{ème} année consécutive de soutenir le centre aéré de Grandson et environs pour les enfants de 6 à 12 ans qui se déroulera les deux premières semaines de juillet (24 places par semaine) à la buvette du foot en collaboration avec les sociétés locales et sportives.

La 2^{ème} information concerne le soutien de la Municipalité à l'organisation et l'installation d'une base nautique région Pécos vers le camping des Pins (information parue dans le journal « la Région »). Cette base nautique est organisée par l'association Nautic+ dont le responsable est M. Durand. Elle consiste en fait en l'installation d'une tente avec un râtelier avec la possibilité de louer des paddles et des mayaks de début mai à la fin de l'été, selon la météo.

M. Durand a également obtenu le soutien de certaines sociétés locales sportives.

[M. Francesco Di Franco](#) indique qu'il y a maintenant 2 ans, la Municipalité a décidé, dans l'idée de promouvoir l'auto partage, de soutenir financièrement la mise à disposition d'une voiture au travers de la société Mobility, ceci à titre d'alternative écologique et économique à la propriété individuelle.

La Municipalité pensait que la combinaison des transports public et privé donnerait la possibilité aux grandsonnois de pouvoir choisir le moyen de transport le mieux approprié et que le coût serait couvert par les utilisateurs. Mais force est de constater que la Renault Clio, parquée à proximité de la gare, reste trop souvent à quai et que quand elle n'y est pas, c'est qu'elle est utilisée, dans la plus grande majorité, par des clients qui ne sont pas de la commune. En effet, seuls 60 clients ont utilisés la Clio en 2019 et sur ces 60 seulement 17 sont habitant de la commune de Grandson. Si M. Di Franco traduit ce qu'il vient d'expliquer, cela veut dire que tous les contribuables de Grandson ont payé en 2019 mais aussi en 2018 la non utilisation de la voiture facturée par Mobility CHF 7'000.- par année pour que seuls 17 habitants de la commune l'utilisent. Comme le contrat était d'une durée minimale de 2 ans et qu'entre 2018 et 2019 l'utilisation de cette voiture n'a progressé que de 5%, la Municipalité se prononcera d'ici la fin 2020 quant à la poursuite ou non de ce service proposé. Cette décision sera bien entendu légitimée par l'utilisation de ce service pendant l'année 2020.

[M. Dominique Willer](#) indique que la Municipalité soutient depuis le début le plogging, mis sur pied grâce à une initiative privée. Cette nouvelle édition aura lieu le samedi 4 avril à 14h au départ de la déchetterie et sera suivi d'un apéritif. Il invite tout un chacun à y participer. Concernant l'Urban training, il débutera le 13 mai, le mercredi et plus le lundi, toujours à 18h30 avec un départ devant le bâtiment administratif communal.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) M. Olivier Guilloud a demandé à ne plus être chef de service des bâtiments dès le 1^{er} juillet. Il sera affecté à d'autres tâches au sein du service.

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'une information publique est parue dans « la Région » ainsi que sur le site Internet de la commune de Grandson au sujet de l'ECF (Entreprise de correction fluviale). Pendant les travaux de l'ECF, qui touche la partie médiane du tronçon, depuis la voie CFF jusqu'à la Brinaz, les travaux vont se faire dès maintenant par l'entreprise Walo, mandatée par l'ECF. Les travaux dureront exactement une année pour leur ensemble : l'ensemble des ouvrages, la renaturation et l'élargissement du cours d'eau. Sur la RC401, route principale Grandson – Yverdon, le pont sur la Brinaz sera tout le temps en fonction, c'est-à-dire qu'il y aura toujours 2 voies de circulation de 2m85 qui permet le trafic à 50km/h des voitures en bidirectionnel. Par contre il y aura certainement plusieurs fois des ralentissements de circulation puisque les poids lourds ne peuvent pas croiser à plus de 20km/h ou 30 km/h avec des largeurs de 2m85. Une variante est en train de se préparer mais n'a pas encore été validée : il y aura peut-être un pont provisoire qui serait construit en l'amont du pont de la RC permettant une déviation du trafic et rendant la démolition du pont actuel plus rapide (voir annexes). Le pont qui se trouve au bout de l'allée des vergers qui permet à certains de passer à travers les champs pour aller en Chamard, sera fermé et détruit pour être reconstruit entre mars et juin 2020. Il n'y aura pas de pont provisoire, obligeant les gens qui désirent se rendre en Chamard à prendre soit la RC401 soit la route de la Brinaz.

Concernant la RC269 : route cantonale qui va sur Montagny, Valeyres, la zone en Chamard. Celle-ci sera entièrement fermée entre mai et septembre 2020, permettant ainsi les travaux sur la route ainsi que la mobilité douce. Une commission doit être nommée tout à l'heure pendant le Conseil. Par contre, tout au long des travaux l'accès piétons sera garanti, les vélos aussi mais devront faire preuve de respect pour les piétons.

La priorisation des projets d'agglomération est le deuxième point de discussion. Les 8 communes d'AggloY se sont mises d'accord au mois de décembre 2019 avec un courrier qui est parti au SDT au mois de janvier 2020 pour donner la priorisation des projets d'agglomération. Cela fait 4 ans maintenant que le comité de pilotage de l'agglomération a négocié avec le SDT et sa cheffe de département, avec 2 rencontres de la cheffe de département en direct, pour tenter de faire comprendre au SDT la problématique des projets d'agglomération. L'agglomération yverdonnoise est la seule agglomération du canton de Vaud à devoir empiéter sur des SDA, (terrains agricoles), pour permettre le développement du potentiel habitant demandé par le même canton jusqu'à 2030. Au mois de juillet-août un courrier, signé par M. Imhof du SDT et la cheffe de département, est arrivé annonçant malheureusement qu'ils ne rentraient plus en matière sur la vision de priorisation de l'agglomération, alors que ça faisait 4 ans qu'une négociation était en cours avec eux. Une convention est signée entre les 8 communes que les projets se développaient en parallèle et que le premier arrivé était le premier servi et qu'au moment où on arrivait au potentiel déterminé par le SDT et bien les projets restaient en attente jusqu'à ce qu'il y ait de nouveau ce potentiel qui puisse se développer. Cette vision n'a pas été écoutée ou voulu être entendue par la cheffe de département et le SDT. Il ne reste plus que 3 communes qui ont des projets sur les 8 : Chamblon en a gardé un, autrement c'est Yverdon et Grandson. Yverdon a fait une coupe drastique dans ses projets puisque 3 gros projets ont été enlevés. Pour Grandson, la Municipalité a regardé les différents projets, s'est appuyée sur différents états de fait qui sont actuellement en cours et sur lesquels il fallait prendre une décision. Elle a donc décidé de reporter après 2030 Fiez-Pittet, puisque sur les 10 oppositions, il en reste encore 8, signées par un grand nombre d'habitants. Elle a estimé que cela ne valait pas la peine de perdre de temps, ni l'argent du contribuable pour avancer dans ce projet, qui sera reporté après 2030, une fois que le nouveau potentiel habitant sera redonné pour les 15 prochaines années.

Le projet de Borné-Nau a été séparé en deux, la partie Ouest a été reportée, c'est-à-dire au niveau du chemin des Pâquiers qui est, à peu près, la limite. La partie Est a été gardée pour continuer à se développer avec les partenaires et mandataires puisque celui-ci n'avait pas été mis à l'enquête, la Municipalité n'ayant pas le sentiment que la population soit contre ce projet. Par contre, de nombreux investissements ont été faits sur cette zone de Borné-Nau, les écoles, la route, le chauffage à distance, donc il a été estimé que tous ces investissements faits par la commune de Grandson étaient aussi en relation avec le développement de ce quartier.

Au niveau du Coteau derrière les Remparts. La Municipalité a également reçu le courrier que le Président a lu de la part des amis du Coteau. L'avis de la population a bien été entendu. La Municipalité n'a pas fait la même lecture que les amis du Coteau sur le retour de la démarche consultative et elle a décidé de partir avec 2 planifications différentes mais en parallèle, c'est-à-dire une qui va consacrer plus des 2/3 de la surface à une zone verte de détente. Ce sera évidemment les études qui permettront de savoir ce qui peut y être mis. L'ensemble sera non constructible en termes d'aménagement pour permettre à la population grandsonnoise de se réapproprier ce poumon vert au milieu de la vieille ville de Grandson.

La seconde va être mise en zone à bâtir ça va être ces 2 parcelles qui jouxtent le plan de quartier actuel de la place du Château. Pour ceux qui étaient là en 98, on revient à la genèse du projet de la place du Château, c'est-à-dire que le premier projet prenait la place du Château et l'entier des parcelles pour développer le parking et développer un habitat lié à la vieille ville. La Municipalité va partir de ces 2 plans de quartier, en même temps, avec une partie verte et une partie en zone à bâtir. Nous espérons pouvoir mettre le parking dans la zone à bâtir ainsi qu'une grappe d'habitation, permettant ainsi au cœur du bourg de se développer, de donner aussi à la population grandsonnoise des services sur cette place et au centre du bourg. Voilà la vision que la Municipalité a décidé de continuer à développer.

[Mme Christine Leu Métille](#) souhaite donner une communication concernant l'AIERG. Une mise à l'enquête a été faite sur les conduites qui vont de la STEP transformée en STAP de Grandson et du secteur des Pins jusqu'à environ la Merveilleuse, à la fois sur le territoire de la commune de Grandson, d'Yverdon et de Montagny. Aucune opposition ou remarque enregistrée. Les travaux devaient commencer tout de suite, selon l'objectif fixé, mais finalement ils ne démarreront que fin août début septembre au plus tard, une fois que le gros de la saison touristique est passé. Cela permettra aussi d'avoir moins de conflits avec les différents usagers du bord du lac, mais il y aura déjà tout prochainement des élagages et quelques abattages à la hauteur de la lisière, qui ont été validés par la direction générale des forêts et qui doivent se faire avant certaines périodes de nidification donc encore pendant le mois de mars.

Une dernière information concernant l'éclairage de la rue Basse. Mme Leu Métille espère que la différence se voit ! Il y a une baisse de l'éclairage entre 23h et 5h du matin avec peut-être une petite marge de 30 min pour voir la différence.

[M. le Syndic](#) indique que la remise des installations et construction du centre sportif par l'entreprise HRS est prête. Il reste en attente la finalisation de réalisation telle que les terrains extérieurs qui doivent être ensemencés et les installations sportives sur lesquelles des surfaces dures doivent être recouverte d'une couche de tartan et être marquées pour le sport. La mise à disposition des salles intérieures de sport est prévue pour les écoles à la rentrée des vacances de Pâques. Pour l'utilisation des installations extérieures, il attend encore des précisions de la part du constructeur, à savoir s'il s'agit d'avril, mai ou juin qu'ils seront utilisables. Il est certain que des réglages et mises au point seront à effectuer ces prochains mois, entre autre en ce qui concerne les éclairages des cheminements et des déclencheurs de présence pour les piétons voir les véhicules. Le parking provisoire sera réalisé entre avril et mai à l'arrière du bâtiment. Il sera équipé d'une borne de recharge électrique qui sera branchée sur le microgrid dont l'alimentation est faite par les panneaux solaires du centre sportif. Ce parking ne sera pas géré par la SA mais par la commune. Les arrêts de bus ont été déplacés sur la nouvelle route et les abris terminés. Les élèves ont un déplacement à pied d'une minute de plus pour s'y rendre, les passages sont sécurisés à cause des travaux en cours pour le chauffage à distance. Le nouveau parcours des bus par la route derrière la voirie a impliqué de devoir supprimer provisoirement le gendarme couché de Borné Nau. Les bus articulés ne prenant plus le contour pour poser les élèves tapaient avec l'arrière des véhicules sur le sommet du gendarme couché. La mise en place d'un système de ralentisseur est à l'étude. En ce qui concerne la SA, les conventions d'utilisateurs sont en cours de rédaction, les tarifs de location seront bientôt arrêtés. Les budgets annoncés sont actuellement tenus. Une rencontre avec les potentiels utilisateurs des communes de l'ASIGE adhérentes à la SA aura lieu tout soudainement pour donner les conditions d'utilisation prévues des installations.

Sur le plan communal les abonnés annoncés ont pu recevoir par courriel la nouvelle lettre d'information, aujourd'hui sauf erreur. Il espère qu'elle vous a satisfait, ne vous gênez pas d'en émettre ensuite des appréciations.

Sur le plan financier communal, M. le Syndic peut vous dire qu'il a eu à la fois une bonne et une mauvaise nouvelle en fin d'année qui devraient impacter les résultats financiers annuels. Pour la mauvaise, il s'agit d'un contrôle TVA, volontairement demandé, qui a fait apparaître un important redressement de TVA sur plusieurs années à la clef. La bonne est que la commune a encaissé en 2019 d'importants impôts de succession, mais il faut garder à l'idée que près de la moitié doit être ristournée au Canton dans le cadre de la péréquation. Quant au rendement des impôts sur le revenu et sur la fortune, ils sont fortement en dessous de la valeur inscrite au budget.

4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.

[Mme Delani Décoppet](#) indique qu'hier s'est tenue l'assemblée extraordinaire concernant l'agrandissement de l'école Henri Dès de Concise. L'investissement est de CHF 1'840'000.-. Les travaux débuteront en 2022 et l'amortissement se fera sur 30 ans. Les 4 articles ont été acceptés. Le premier article était d'autoriser le comité directeur de l'ASIGE à louer les nouvelles surfaces de cet agrandissement aux conditions habituelles décrites dans le préavis numéro 1.02/2020. Article 2 : d'accorder à la commune de Concise le droit d'entreprendre les travaux de mutation du collège Henri Dès tel que décrit dans le préavis 1.02/2020. Article 3 : de financer ce montant par la trésorerie courante. Article 4 : d'amortir cet investissement de CHF 1'840'000.- sur une durée de 30 ans, par le compte 110.316 « location des classes » de l'enseignement primaire, la première fois au budget 2022. A noter qu'il y a eu une réserve qui a été émise par certaines communes pour que Concise adhère à la SA de Borné Nau par solidarité. Sinon, pour votre information, le CoDir cherche toujours un membre parce qu'ils fonctionnent à quatre.

[M. Daniel Troillet](#) rapporte concernant l'assemblée de l'ACRG du 4 mars 2020 à 19h30 à Onnens. Cette séance avait pour but de présenter en détail le projet « Stabilo », la version du Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau (PDRDE), un des buts de l'ACRG. La plupart des Syndics et Municipaux des eaux de la région étaient présents, en prévision des prochaines échéances pour les communes. Les Conseils Communaux et Généraux seront, du reste, consultés pour avaliser les travaux et investissements prévus. Le principe général du projet vise à optimiser la ressource en eau dans toute la région et impliquera également des contacts avec la SAGENORD. M. Troillet a retenu que la distribution de l'eau reste du ressort des communes qui vont se partager les frais d'infrastructures mais chaque commune financera elle-même sa réserve incendie. Il a surtout été question d'argent ; les montants avancés dans la précédente version (août 2018) ont carrément explosés, passant de CHF 26,7 millions à CHF 47, 1 millions à répartir jusqu'en 2039 en fonction des plafonds d'investissements. La première étape du projet est la plus onéreuse : CHF 13, 3 millions. Elle concerne directement la commune de Grandson puisqu'il faut construire un nouveau réservoir sur les hauts de Grandson, vers le Bois de la Râpe.

Outre diverses rénovations de chambres de comptages, de conduites de connexion, il est également prévu que l'ACRG rachète les réservoirs de Giez et de Champagne. Cette étape devrait se terminer en 2024. Par étapes de 5 ans, l'ensemble du projet sera bouclé à la fin des années 30, soit en 2039. Plusieurs représentants du Canton, de l'ECA et du mandataire du projet se sont exprimés, notamment à propos du subventionnement. L'ECA ne va pas uniquement subventionner les réserves incendie mais également certains autres objets. Quand on sait que ces subventions peuvent représenter autour de 15 % de certains investissements, cela apporte un peu de baume aux inquiétudes. Un autre point a été abordé par le caissier de l'ACRG : le prix de l'eau va forcément augmenter mais aussi bénéficier, tout au long du projet, d'un accompagnement, d'une péréquation, grâce à un fonds de réserve prévu à cet effet.

Au début de la prochaine législature, un nouveau plafond des emprunts sera adopté. On espère aussi pouvoir rallier Fontaines au but «EAU», à cause de sa position stratégique et peut-être Corcelles-Concise et Concise, car il faut reconnaître que, au sein de l'ACRG, le but «EAU» est devenu un élément essentiel à tous. Le 29 avril prochain, le Comité espère que le Conseil Intercommunal acceptera le projet global.

La parole n'est plus demandée

5. Plan Directeur Régional (PDR) (préavis 623/19). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Sébastien Deriaz (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 623/19 relatif au Plan Directeur Régional (PDR), ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'accepter le volet stratégie du Plan Directeur Régional (PDR)

[Mme Carole Schelker](#) indique se réjouir d'avoir les volets opérationnels comme le plan d'agglomération ou la planification des zones d'activités permettant ainsi d'avoir le sentiment d'avoir un tissu de généralités ou pour reprendre un terme du rapport « lisse ». 50 pages de rapport qui prennent en gros en compte des aspects mobilités, zones à bâtir, stratégie économique. Pour la commune de Grandson, c'est un peu frustrant qu'il n'y ait pas une seule fois la mention de la Poissine dans l'entier de ce rapport, autant sont citées les zones d'activités d'Yverdon et de Sainte-Croix, puisque le Président qui a mené ce plan stratégique venait de Sainte-Croix. Il est fait mention à plusieurs reprises de Sainte-Croix, mais pas une seule fois de la zone industrielle de la Poissine, alors que ceci se voulait général. Elle espère que la Municipalité pourra se baser sur ce document pour aller de l'avant justement dans les volets plus opérationnels.

[Mme Christine Leu Métille](#) souhaite apporter une information complémentaire. Le Conseil communal doit approuver, comme tous les autres conseils, la partie stratégique qui est en fait la volonté qui est inscrite dans la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Ça a été voulu par le Grand Conseil que seule la partie stratégique, comme c'est le cas aussi du plan directeur cantonal, soit validée par les législatifs et la partie opérationnelle, qui présente 59 mesures, dont un certain nombre concerne également Grandson et le site de la Poissine, est de compétence de l'exécutif. Elle n'est donc pas tellement d'accord avec cette remarque comme quoi il n'y aurait eu que Sainte-Croix de mentionné, ce qui n'est pas le cas. La Poissine est également expressément mentionnée dans ce plan et fait partie d'une démarche importante. Simplement le Canton n'a pas encore validé ou n'avait pas encore validé au moment de l'approbation tous ces plans, ses dispositions pour les zones d'activités. Toute la partie concernant des zones d'activités a été exclue du plan directeur régional et fait partie d'une démarche séparée qui sera certainement, dans un temps ultérieur, soumis à approbation au niveau des législatifs pour la partie stratégique. Le Canton n'a finalement pas réussi à se mettre d'accord avec l'union des communes vaudoises et l'association des communes vaudoises pour faire valider ses propositions.

[M. Antonio Vialatte](#) souhaite apporter un autre complément concernant les zones d'activités. Comme Mme Leu Métille l'a dit, la partie des zones d'activités est actuellement en diagnostic auprès des septante communes membres du district centre. Au sortir de ce diagnostic, comme l'a dit le président de la commission, l'agglomération décidera peut-être de partir dans la suite de l'étude pour aller plus vite que les septante communes. A huit on aura plus de chance peut-être de faire passer ce plan des zones d'activités que si on est septante. De plus, actuellement, le canton est en train de réviser ses fiches des sites stratégiques et là, la Poissine reste un site stratégique cantonal, tandis que Sainte-Croix a été déclassé.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique avoir été surprise par le fait que ni dans le comité de pilotage, ni dans le groupe technique il n'y ait de représentant de la commune de Grandson. Mme Christine Leu Métille fonctionnait en tant que représentante de l'ADNV uniquement ou en tant que représentante de la commune de Grandson également ?

[M. le Syndic](#) répond que c'est une chose dont la Municipalité s'est fortement plainte. Très clairement, M. le Syndic confirme avoir manifesté le fait que la commune n'a pas été représentée directement dans ce groupe. Mme Leu Métille a agi comme secrétaire de ce comité.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à la majorité.

6. Mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup (préavis 624/19) Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.

Rapporteurs : M. Pierre-André Genier et M. Jacques-André Helfer (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 624/19 relatif à la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup, où le rapport de sa commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

<u>Article premier</u> :	d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis n° 624/19
<u>Article deux</u> :	d'accorder à cet effet un crédit de CHF 625'000.- : le compte n° 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet
<u>Article trois</u> :	de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché
<u>Article quatre</u> :	d'amortir cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuración et 810 Eau, par les comptes 430.331, 431.331, 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) pose une question cosmétique pour le premier pavé qui présente les membres, il y a une suppléante alors qu'il n'y a personne d'absent. Est-ce une erreur ?

[M. Jacques-André Helfer](#) répond que M. Jean Périllard était absent.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité.

[Mme Christine Leu Métille](#) remercie le Conseil de sa confiance. L'appel d'offres va être lancé dès que possible et espère que les travaux pourront être lancés au mois de mai.

7. Elections communales 2021 (préavis n° 626/20). Nomination de la commission

5 membres

René-Pierre Deriaz
Nicolas Perrin
Michel Emmel
Denis Villars
Jacques-André Helfer

3 suppléants

Laetitia Jaccard Gaspar

Pavel Pospisil

Nicole Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

Délégué municipal : M. le Syndic

8. Actualisation des articles 40 et 42 du règlement du Conseil communal (préavis n° 627/20). Nomination de la commission

5 membres

Pierre-André Genier
Florian Lüthi
Coralie Jacot
Sébastien Deriaz
Judith Bardet

3 suppléants

Serge Perrier
Natacha Stucki

Brenda Tuosto

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

Délégué municipal : M. le Syndic

9. Participation communale aux travaux de mobilité douce sur le tronçon Tuileries-Brinaz lors des travaux de la DGMR (préavis n° 628/20). Nomination de la commission

[M. Antonio Vialatte](#) souhaite expliquer pourquoi ce point apparaît soudainement à l'ordre du jour. Ces travaux consistent en la réalisation de la mobilité douce entre la halle de la Brinaz et le carrefour du chemin de la Baumaz. Ils sont menés en parallèle de l'ECF par la DGMR. La commune a un tronçon d'à peu près 50m qui va depuis le panneau d'entrée de Grandson jusqu'au carrefour de la Baumaz. Un tronçon en traversée où la commune de Grandson doit participer. Il s'agit, par le biais du Conseil, de donner l'autorisation à la Municipalité de pouvoir demander la subvention à la DGMR qui sera de l'ordre de 50%. A la fin de l'année passée, les estimations de la DGMR était d'à peu près CHF 45'000.-, donc on était dans les compétences de la Municipalité. C'était des travaux qui devaient avancer rapidement, avec un subventionnement de 50%, on était plus qu'à CHF 20'000.- / CHF 22'000.- de participation de la commune. Il s'est avéré qu'il y a 15 jours, la DGMR a redonné les derniers calculs et on se retrouve avec un montant de CHF 95'000.-, qui n'est plus des compétences de la Municipalité, malgré les 50% de subventions qui amènerait vers les CHF 45'000.- / CHF 47'000.- de participation communale pour ce tronçon. Les communes de Valeyres et Montagny ont la chance d'être hors traversée et d'être subventionnées à 100% par la DGMR. C'est pour cela que l'on est devant vous avec ce point pour une nomination de commission avec un rapport pour le prochain conseil au mois de mai pour que la Municipalité puisse donner sa validation à la DGMR et que les travaux puissent se réaliser.

3 membres

Judith Bardet
Michel Jaquemet
Nicole Helfer

3 suppléants

Daniel Trolliet
Niklaus Schäffer
Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : M. Antonio Vialatte

10. Nomination d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, pour le groupe PS et Verts, de nommer Mme Judith Bardet comme membre et M. Sébastien Deriaz comme nouveau suppléant.

11. Nomination d'un délégué à l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG).

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, pour le groupe PS et Verts, de nommer M. Christian Maillefer.

12. Nomination d'un délégué à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE).

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, pour le groupe PS et Verts, de nommer M. Valentin Tanniger

[M. le Syndic](#) souhaite que le Bureau n'oublie pas d'envoyer les noms pour l'ASIGE et ACRG, et rend M. Tanniger attentif au fait qu'il y a une séance prochainement, sauf erreur, le 17 juin.

[Mme Christine Leu Métille](#) souhaite rappeler que pour l'ACRG la prochaine séance est le 29 avril.

13. Postulat de M. Ludovic Longchamp « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris ».

Lecture du postulat (voir annexes)

[M. le Syndic](#) indique que la Municipalité peut accueillir cette demande. Elle examinera ensuite si le postulat est renvoyé à la Municipalité pour rapport et éventuellement proposition. Dans le texte du postulat, une chose étonne M. le Syndic, c'est que l'on peut bien rappeler les obligations, il s'agit d'un inventaire qui a été dressé, il est indicatif, et il s'agit bien non pas d'une application de la loi mais bien d'un inventaire dans le sens du fait qu'il aide à favoriser la prise en considération des éléments mais M. le Syndic ne croit pas qu'il existe de base légale qui assure cet élément-là. Donc sur ce côté-là, le faire figurer au permis de construire, méritera un petit examen pour voir sur quelle base on peut prétendre imposer et voir jusqu'à quel point on pourra le faire. Ceci sera le projet de la Municipalité dans le cadre d'une réponse à ce postulat qui se fera, certainement via le service de l'urbanisme dans le cadre de la police des constructions qui examinera le bienfondé de cette proposition et des propositions qui pourront en découler. Aucune opposition de la Municipalité à ce renvoi.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : acceptée à la majorité.

14. Propositions individuelles.

[M. Sébastien Deriaz](#) a une question concernant la voiture Mobility qui se trouve à la gare. Il souhaite savoir quelle communication a été faite auprès des habitants car il ne se souvient pas avoir vu quelque chose à ce sujet-là. Il aimerait lancer une invitation à la Municipalité, soulignant qu'il faut beaucoup de temps pour changer les habitudes surtout quand on parle de mobilité, afin qu'elle envisage le renouvellement de ce contrat dans l'espoir qu'en poursuivant ce service de plus en plus d'habitants l'adoptent. Il souligne également que les routes sont utilisées par des habitants qui ne sont pas de la commune Grandson mais elles sont financées quand-même !

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) souhaite savoir, sur le même sujet, si les employés communaux ou la Municipalité utilisent ce service ou sont encouragés à le faire.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que le service de la voirie ainsi que le secrétaire communal l'utilise quand ils vont aux cours dans des villes ou villages décentrés. Mais ce n'est pas le but premier, ce service a été mis en place pour être utilisé par les habitants et non les services communaux.

[Mme Coralie Jaccot](#) rejoint M. Deriaz sur le fait qu'il serait intéressant de maintenir une voiture Mobility dans la commune de Grandson ne serait-ce que par le fait que les habitants de Grandson vont plutôt utiliser des voitures Mobility ailleurs qu'à Grandson en arrivant en train dans un endroit qu'ils ne connaissent pas et qu'ils doivent rejoindre en voiture et c'est donc assez logique que ça soit d'autres habitants que ceux de Grandson qui utilisent ce véhicule. Elle pense que c'est un service à la population commun de toutes les communes de tout le canton et pas seulement de Grandson pour Grandson.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que pour ce qui est de l'information, elle a été faite au travers de 2 newsletters d'affiliées il y a 2 ans et que l'information est également sur le site internet communal. La voiture est bien visible et l'information placardée et marquée au sol.

[M. Olivier Reymond](#) indique qu'il a pu lire ces derniers temps dans la presse locale que le milieu culturel du Nord Vaudois est quelque peu chahuté. En effet il apparaît que les départs de cadres s'enchaînent dans des circonstances peu claires tandis que certaines institutions n'arrivent pas à boucler le budget prévu ou font face à une diminution de leur fréquentation. Il sait que la Municipalité est sensible aux questions relatives à la culture. En effet, la présence d'un château et d'un riche patrimoine, ou d'un patrimoine coûteux c'est selon, fait que cet aspect revient très fréquemment dans les discussions tandis que la commune de Grandson soutient activement, de manière financière, matérielle ou humaine, l'organisation de manifestations culturelles, et dispose d'une déléguée à la culture, ce qui est loin d'être anodin pour une localité de cette taille. Dans ce cadre, M. Reymond se demandait si la commune de Grandson était impliquée d'une manière ou d'une autre dans la politique culturelle régionale et plus particulièrement celle d'Yverdon. Si oui, dans quelle mesure. Si non, la Municipalité ne verrait-elle pas une opportunité à intégrer celle-ci afin d'apporter une aide financière ou humaine ou de quelque nature que ce soit à un milieu qui, bien que géré par d'autres communes et services, touche malgré tout un nombre important de grandsonnois.

[M. Dominique Willer](#) confirme que la commune est active dans la région. Grandson fait partie du réseau culturel régional qui regroupe les communes d'Yvonand, d'Yverdon, d'Orbe, de Romainmôtier, de Sainte-Croix et de Grandson. Ce réseau a été créé sous l'impulsion de la ville d'Yverdon en 2015. Il faut savoir qu'en 2015 la loi sur les activités culturelles a été revue entièrement et cette loi prévoit la répartition du fond culturel. Ce fond culturel est réparti entre Lausanne, la Riviera, Nyon et régions et Yverdon-les-Bains. Il laisse imaginer la comparaison entre l'arc lémanique et la petite région du Nord Vaudois. Il fallait pouvoir s'unir pour être crédible auprès du Canton et essayer d'obtenir un peu de fonds plutôt que ça soit toujours l'arc lémanique. C'est la raison pour laquelle ce réseau a été créé. Ce dernier a également permis de mettre en commun les activités culturelles, les difficultés rencontrées et d'essayer de développer des synergies entre les communes ce qui n'est pas évident et prend du temps. M. Willer se bat depuis un moment pour qu'un « passeculturel » entre les différentes communes voie le jour afin que des artistes qui viendraient dans la région puissent tourner dans les communes et répartir les coûts. Le réseau a quand-même créé un journal qui s'appelle « Emoi » qui annonce toutes les activités culturelles de la région. Oui la Municipalité de Grandson est active et oui elle continuera à l'être et souhaite vraiment que cela se développe au niveau régional afin de mieux être entendu par le Canton. Le prix culturel a également été mis sur pied.

Mme Annick Voirol fait partie du comité de sélection des candidats, des personnes qui agissent dans la culture au niveau régional. C'est un prix qui est fort apprécié et qui tourne en principe dans chacune des communes (à Grandson il y a deux ans) et chaque année un prix est remis à un certain nombre d'artistes régionaux.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) va parler du plan de quartier de M. Vialatte. Malgré les oppositions et les explications fournies ce soir, ne serait-il pas plus judicieux de développer le quartier de Fiez-Pittet plutôt que celui de Borné-Nau. Comparé à ce dernier, le plan de quartier Fiez-Pittet est implanté dans une zone urbaine pourvue en transports en commun. Sa topographie plate est compatible avec la mobilité douce, encouragée dans notre région et est à une courte distance des commerces. Mme Jaccard Gaspar a du mal à comprendre la stratégie visant à prioriser Borné-Nau.

[M. le Syndic](#) va expliquer pourquoi la Municipalité a tenu à suspendre les processus en cours voir à les reporter pour une partie. Pour ce qui est de Fiez-Pittet, c'est dû à la manifestation d'opposition qui s'est faite de tous les riverains dans tout le périmètre avec toutes sortes d'arguments. Une première rencontre a eu lieu avec eux pour savoir quels étaient les points qui posaient réellement problèmes. Il en est ressorti que quelques-uns ont adhéré ou des propositions de modifications dans le plan d'implantation qui a été mis à l'enquête ont été faites. Mais avec les autres, la Municipalité est face à un absolutisme et il est certain que ces gens sont décidés à s'opposer jusqu'au bout des procédures. Quand il s'agit d'une planification au niveau cantonal, le but est de maintenir les projets sur lesquels les communes sont engagées, sur lesquels les disponibilités de terrain sont potentielles, ce qui est le cas pour Fiez-Pittet et Borné-Nau, mais également qu'une certaine vraisemblance à ce qu'il soit réalisé d'ici 2030 existe et dans le cas de Fiez-Pittet il était probable de ne pas y arriver. Aller de l'avant avec oppositions déjà déclarées, c'est déjà être aux limites puisque c'est en septembre qu'échoie la période pour traiter les oppositions et ensuite passer au Conseil, on est aux limites des 2 ans après l'enquête. Ce n'est pas pour rien que la Municipalité avait mis « Fiez-Pittet » à l'enquête et ce n'est pas pour rien qu'il a été mis en avant pendant ces 5 dernières années afin de faire avancer un maximum ce projet. La Municipalité pensait avoir des chances réelles, surtout qu'il était issu d'un premier round qui avait eu lieu dans les années 2000, qui avait évolué et qui avait fait déjà le troisième projet.

A ce stade-là, la crédibilité et la réalisation de ce projet est plus que soumis à doute. Alors peut-être qu'il faut encore travailler dans la durée. Voilà pourquoi, face à différentes options qui restaient, la Municipalité a préféré dire qu'elle renonce momentanément à aller plus loin. La commune est seule à supporter les conséquences de l'abandon, avec les CHF 300'000.- à peu près ou CHF 250'000.- d'études qui ont été engagées jusqu'à ce jour, sans compter les achats de parcelles qui avaient été faites il y a 20 ans ou 25 ans sur Fiez-Pittet dans cette vision. Pour ce qui est de Borné-Nau, il est apparu d'autres éléments qui sont moins présents pour le moment aux Tuileries et à Fiez-Pittet, c'est celui du développement de toute la zone d'intérêt public qui a eu lieu ces 5 dernières années sur Borné-Nau. Le Canton a reconnu la zone d'intérêt public comme digne d'être un centre sur lequel pouvait se concentrer passablement de services, entre autre le regroupement des transports publics régionaux, la proximité des écoles, le chauffage à distance qui a la potentialité de chauffer tout le quartier. On y trouve les 2 types d'écoles qui sont importantes, on y trouve la possibilité d'accueil de l'enfance, tous ces éléments sont venus s'additionner dans le temps.

Le projet d'agglomération permet d'augmenter la densité, et ainsi d'augmenter la fréquence des transports publics sur la commune et sur la traversée de Grandson, qui ne peut s'appuyer que sur un projet qui se réalise en bout de ligne. Si c'est le projet de Fiez-Pittet qui est privilégié, il est certain que jamais il ne sera possible de convaincre à une augmentation de transports publics, traversant la commune, au bénéfice de toute la commune jusqu'à Borné-Nau ce qui arriverait en cas de développement de ce quartier. Une possibilité serait de passer à une cadence de 20 minutes plutôt qu'à la demi-heure. Borné-Nau se trouve à l'entrée de Grandson, pour tout ce qui est routier. La traversée de Grandson va être complètement remodelée et va induire une diminution des vitesses de transit sur tout le parcours, une présentation publique ainsi qu'une mise à l'enquête sont prévus prochainement. Le travail revient, dans le cadre de l'agglomération, d'aller au-devant du Canton et de voir son analyse par rapport à ceci. Que ce soit Fiez-Pittet ou Borné-Nau, il s'agit du même type d'opposition par rapport au SDA, donc la même sensibilité. Mais en l'état, on a préféré, et ceci est une compétence municipale, de donner cette priorité sur un bout du secteur de Borné-Nau et non pas l'entier du projet tel qu'il avait été avancé. Actuellement Grandson à 3 voire 4 parcelles encore libres de construction qui sont légalisées, toutes les autres doivent passer soit par démolition et reconstruction, soit densification sur du bâti existant. Tous ces processus-là sont des processus à la fois lents et onéreux, générant plutôt du surcoût. Borné-Nau a un avantage comme Fiez-Pittet l'avait, celui de proposer potentiellement des habitats à des loyers potentiellement plus bas avec les partenaires qui sont avec la commune sur le marché, ce qui ne peut pas être fait ailleurs sur Grandson actuellement.

[M. Antonio Vialatte](#) ajoute, puisque la presse est là et pour assurer la bonne compréhension que l'on parle de report et non pas d'abandon. Toutes les études déjà faites permettront aux Municipalités prochaines de réactiver ce dossier lorsque les potentiels habitants à partir de 2030 seront redonnés pour l'agglomération.

[Mme Coralie Jacot](#) signale que sur les panneaux culturels de Grandson, il y a beaucoup de QR Codes qui sont erronés ou qui n'ont plus de lien valide. Elle invite la commune à les vérifier. Le parcours de la ville historique qui est assez intéressant propose un système audio. Est-ce que la Municipalité pourrait étudier la possibilité de mettre également des QR Codes, tel qu'au Château, qui donne un accès beaucoup plus ludique à la culture pour les enfants et ados ? Ses enfants ont vraiment suivi tout l'historique du Château, ce qu'ils n'avaient pas fait avant ce système. Ceci pourrait être une idée pour faire connaître l'historique de Grandson aux jeunes.

[M. Dominique Willer](#) fera le nécessaire par rapport au QR Code en les testant. En ce qui concerne la visite culturelle de la vieille ville, c'est dans le pipeline, même si ce n'est actuellement pas encore développé. Il va terminer la signalétique piétonnière à Grandson, qui est à bout touchant et qui fera l'objet d'une communication au prochain conseil communal. Une fois fini, il s'occupera des QR Codes pour rendre les visites plus agréables, interactives, avec le matériel moderne à disposition aujourd'hui.

[M. Sébastien Deriaz](#) souhaite revenir sur la priorisation des projets d'agglomération. Il propose un petit retour en arrière et prendre un peu de recul sur tout cela. En 2014 est entré en vigueur la première révision de la LAT au niveau fédéral. C'est en 2018, il n'y avait pas le feu au lac comme on dit, que la LATC est entrée en vigueur, donc la loi cantonale, avec un certain nombre de modifications. Mais en 2016 déjà ces modifications étaient annoncées par les services cantonaux dont notamment une exigence pour les plans d'affectation qui devaient se trouver, je cite « des sites desservis de manière appropriée par les transports publics » et de même, le devoir de « ménager dans le milieu bâti de nombreuses aires de verdure et espaces plantés d'arbres ».

Toujours en 2016, les services cantonaux informaient les communes du devoir de prioriser les projets dans les agglomérations. C'était donc il y a plus de 4 ans maintenant. Comment se fait-il que les communes de l'agglomération, dont celle de Grandson mais pas seulement, n'aient décidées qu'à fin 2019 de ces priorités ? Question subsidiaire : Dans l'intervalle, la commune a-t-elle engagé des dépenses, entre 2016 et fin 2019, qui s'avèrent désormais, après cette priorisation ma foi un peu tardive, inutiles et le cas échéant peut-on savoir lesquelles ? Pas forcément ce soir mais lors d'une prochaine séance.

[M. Antonio Vialatte](#) précise qu'effectivement c'est en 2016 que les communes d'agglomération ont pris la décision d'une première priorisation. La priorisation s'est faite au niveau de l'agglomération, simplement qu'elle ne s'est pas faite comme le Canton la voulait. C'est pour cela qu'un autre style de priorisation a été proposé, comme indiqué tout à l'heure, afin d'amener tous les projets en même temps et que le premier arrivé serait le premier servi en fonction du potentiel habitant. Comme l'a dit M. le Syndic tout à l'heure, avec les aléas des procédures, si la Municipalité avait avancé qu'avec Fiez-Pittet, elle serait actuellement bloquée et ne pourrait plus avancer un autre projet que Fiez-Pittet, qui serait arrêté, puisque si on l'avait continué dans les temps, elle serait actuellement au tribunal cantonal et les jurisprudences prises entre 2018 et 2019 ont toutes été négatives sur les emprises en SDA.

Pour la question subsidiaire, les deux PPA, Fiez-Pittet et Borné-Nau, pour rappel en 2016 déjà il y a eu la troisième adaptation du plan directeur cantonal et ce n'est qu'à partir de 2016 qu'ils ont commencé à réfléchir à la quatrième. Donc entre 2016 et 2018, c'est la troisième révision du plan directeur cantonal qui fait foi. C'est comme cela que les projets devaient être réfléchis, quand bien même on avait déjà des futures projections pour le plan directeur cantonal qui est rentré en vigueur le 31 janvier 2018. Et pour les plans de quartier Fiez-Pittet et Borné-Nau, c'est en 2016 et en 2017 que les derniers investissements ont été faits. Donc depuis ce moment-là, il n'y a plus aucun franc qui a été dépensé dans les études puisque l'on savait que l'on allait au-devant de problématiques et on attendait la décision de priorisation de l'agglomération, l'entrée en vigueur de la quatrième révision du plan directeur cantonal, la mise en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire LATC au 1^{er} janvier 2018. Donc on avait déjà anticipé ces dépenses.

[Mme Brenda Tuosto](#) comprend bien la question du temps et du traitement des oppositions qui prend de l'argent et des ressources, notamment à l'interne, mais aurait une remarque : elle invite la Municipalité à ne pas prendre le degré d'acceptabilité de la population face à un plan de quartier comme seul critère puisque ça pourrait prétexter pour les futurs plans de quartier qui vont arriver dans la commune et qui sont vraiment justifiés du point de vue de l'article 47 OAT ou là on arrive à avoir l'établissement d'un plan de quartier conforme selon tous les critères déterminants pour le justifier.

[M. le Syndic](#) indique prendre un plan en cours d'élaboration, qui n'est pas financé par la commune. Ceci évite d'engager de l'argent public inutilement, en tout cas à ce stade des projets. C'est le cas du quartier du Bas Grandsonnet en cours d'étude par les privés concernés, 3 propriétaires, depuis près de 4 ans. La commune y est partenaire, puisqu'elle devra ensuite le déposer. Dans ce cas on ne peut que souhaiter que cela se réalise, mais on sait aussi que l'impact à cet endroit-là sera relativement important en termes de constructions. M. le Syndic ne cache pas qu'il ne s'agit pas d'une longue route tranquille pour faire accepter des constructions d'un certain gabarit dans le bas du Grandsonnet en lieu et place des garages Cand-Landi. Il est certain que c'est un secteur qui ne va pas être abandonné, et clairement mettre des moyens, convaincre afin que cela se réalise.

L'ennui est que cette part de réalisation n'est quasi possible qu'au moment où la Poissine se réalise. Cela fait bientôt 20 ans que le dossier de la Poissine est en route et il arrive à bout touchant et sera mis à l'enquête cet été normalement, voire avant. L'arrêt de la procédure a été accepté sous un certain nombre de critères cantonaux, entre autres celui des directives cantonales en matière de développement des zones industrielles. Ce critère qui est venu tout d'un coup se poser depuis la réponse de l'ARE à la fiche du Plan Directeur Cantonal déposée par le canton, qui a dit oui sous 15 ou 17 conditions.

Maintenant il s'agit de remplir les 15 à 17 conditions, dont les majeures parties sont réalisées par le canton. Ce dernier souhaite maintenant réaliser ce projet de PPA à la dimension telle que révisée.

M. le Syndic ne cache pas que le jour où cela sera mis à l'enquête, aucune certitude n'est possible avec la sensibilité de la population régionale qu'il y a dans ces périmètres hors zone centre. Mais là-bas aussi, toute l'énergie nécessaire sera mise et le secteur ne va pas être abandonné. Si aux Tuileries il s'agit d'un report, la zone derrière les remparts est annulée et transformée en une zone verte à l'exception d'un petit secteur qui reste pour des raisons d'adéquation avec ce qui peut s'y développer. Un parking souterrain sur lequel on met juste l'herbe verte et des arbustes n'a pas le même prix que si on peut y mettre quelques logements bien situés et qui n'entameront rien au périmètre concerné puisque l'on aura des bâtiments de front sur la place du Château qui viendront de toute façon modifier ce périmètre-là, ce qui n'est pas le cas du reste du Coteau. C'est pour cela que la Municipalité a fait des choix. C'est paradoxal quand-même de s'entendre dire qu'il ne faudrait quand-même pas trop entendre la population pour décider de réorienter ou non un projet, de l'abandonner ou pas, ou de le reporter à plus tard. La Municipalité a fait une pesée d'intérêts.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) a toujours quelque chose qui lui échappe. En 4 ans de négociations, avec des rencontres avec la cheffe du département, à aucun moment les 8 communes concernées n'ont senti ou pressenti que leur démarche, leur choix, ne pourrait pas aboutir ? C'est la question qui reste ouverte.

[M. Antonio Vialatte](#) confirme qu'il y a eu 4 ans de négociations, 2 rencontres avec la cheffe de service, Mme de Quattro, dont la dernière rencontre, datant du mois de mai 2019, où elle avait trouvé que l'approche était intelligente. Politiquement elle ne pouvait entrer en matière mais évidemment qu'elle a dit de déposer cette demande auprès de ses services et que c'est ces derniers qui feraient l'analyse de la proposition avant de donner une réponse. Celle-ci est arrivée au mois de juin 2019 annonçant que le SDT ne rentrait pas en matière.

Entre juin et décembre 2019, les communes se sont réunies pour voir ce que chacune faisait avec ses projets. Yverdon a été voir les investisseurs et les propriétaires des différents plans de quartier et a dû négocier avec eux. Pour certain ça c'est bien passé, pour d'autres pas. Peut-être que la ville d'Yverdon va se retrouver dans des procès vis-à-vis de ces propriétaires et les promoteurs. La ville d'Yverdon a fait un gros travail sur ses plans de quartiers et on s'est retrouvé en décembre 2019 avec la décision commune des communes de l'agglomération de prioriser ce qui a été présenté au mois de janvier au SDT, communiqué à la presse et auprès du Conseil.

[M. René-Pierre Deriaz](#) a bien compris que le plan d'affectation Bellevue Est s'arrêtait au chemin des Pâquiers, qu'en est-il de la parcelle Bellevue, cet appendice si l'on veut bien par rapport au reste.

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'une réunion s'est tenue pas plus tard que ce matin. Une convention avait été passée avec les propriétaires fonciers sur ce plan de quartier, lors de l'examen préliminaire. Ladite parcelle fera partie du périmètre. Il s'agira ensuite d'attendre la réponse du SDT. La Municipalité s'en est tenu à la convention et s'est dit que cette parcelle en faisant partie intégrante. Au départ le projet allait sur le périmètre entier, c'est-à-dire depuis la zone d'utilité publique jusqu'à la pointe Est du périmètre, sur la route qui part direction Giez. La ferme de Bellevue dans la première partie de Borné-Nau, la deuxième partie étant reportée à 2030.

[Mme Judith Bardet](#) remercie M. Vialatte pour les informations transmises au début du Conseil relatives aux travaux de renaturation de la ville. Lors de la fermeture de la route de la Brinaz, est-ce qu'une déviation sera mise en place pendant les travaux et si oui laquelle ? Par rapport au pont de Fiez-Pittet, une fois la reconstruction effectuée, est-il prévu d'y réinstaller une barrière, si oui est-il possible de laisser un libre passage pour les cyclistes ? Est-ce que le trottoir sera maintenu sur le pont de la RC401 pendant les travaux ?

[M. Antonio Vialatte](#) répond que pendant la fermeture de la RC269, il ne sait pas encore s'il y aura une déviation, mais celle-ci se ferait naturellement par la RC401 ou éventuellement par la route de Giez. Il y a toujours des gens qui chercheront des passages plus simples mais la route de Giez pour aller en Chamard n'est pas forcément la meilleure puisqu'en redescendant, on se retrouve quand-même dans la zone de travaux étant donné qu'ils vont au-delà du passage à niveau de Travys, jusqu'au pont sur la Brinaz. Le passage à niveau va être refait, comme tout le périmètre autour, donc ça ne sera pas forcément un gain de temps. Du coup, la déviation serait essentiellement sur la RC401.

Concernant la passerelle ou le nouveau pont Fiez-Pittet, il sera fermé à la circulation, comme maintenant. Il ne sera pas possible de traverser sur le chemin béton puisqu'on est après sur la commune de Montagny et que Travys a de toute manière décidé qu'il ne remettra pas en service le passage à niveau qui était avant gardé et qui ne sert maintenant plus. Il ne pourra pas non plus être utilisé pendant la durée des travaux puisqu'il y a une zone de dangerosité dû à la vitesse des trains qui arrivent sur ce tronçon en ligne droite.

Il confirme que le trafic autant routier que piétons et vélos sera toujours possible comme aujourd'hui sur la RC401 durant la période des travaux.

[Mme Judith Bardet](#) a peur qu'une partie des automobilistes prennent par la route de Giez et redescendent par Valeyres. Si tel est le cas, une limitation à 30km/h pourrait-elle être mise pendant les travaux ? Une information pourrait-elle être faite afin que les grandsonnois prennent l'autoroute pour se rendre en Chamard ou plus loin plutôt que de prendre la RC401 ? Par rapport au petit pont de Fiez-Pittet, la barrière est bien sur la commune de Montagny, c'est juste, mais Mme Bardet rappelle qu'il y a quand-même un panneau sur ce pont qui dit cyclistes autorisés. Il est vrai qu'il y a quand-même un certain nombre de cyclistes qui empruntent ce pont pour se rendre en Chamard. Dans le but de favoriser la mobilité douce, mettre une barrière au bout du pont va à l'encontre de la logique. Est-ce que la Municipalité pourrait prendre contact avec Montagny ou Travys et trouver une solution afin de les automobilistes ne passent pas par ce pont mais que les cyclistes puissent ?

[M. Antonio Vialatte](#) va intercéder auprès de l'ECF, puisque c'est eux qui sont le maître d'ouvrage, afin qu'une barrière soit mise du côté Montagny et/ou Grandson. Ça évitera comme ça aux gens de se parquer sur le pont quand ils vont vite de l'autre côté, et que cette barrière soit compatible avec le passage des vélos. Pour le trafic, M. Vialatte va se renseigner auprès de la DGMR et de l'ECF mais s'agissant de routes cantonales, passer à 30km/h, il doute que ça soit possible. Les gens remarqueront très vite que vouloir passer par cet endroit n'est pas la meilleure option. La communication a été faite sur le site de la commune de Grandson. Il va réfléchir à refaire une communication sur le site de la commune et inciter les gens soit à prendre l'autoroute soit à prendre la RC401 mais pas la route de Giez. Les travaux devront absolument être terminés d'ici une année, donc d'ici au mois de mars l'année prochaine pour pouvoir toucher les subventions de la Confédération et du Canton.

[M. Valentin Tanniger](#) souhaite poser une question par rapport au développement de Borné-Nau : vu qu'on développe les hauts de Grandson proche de l'autoroute, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour réduire le bruit de l'autoroute, que ça soit en diminuant la vitesse ou des panneaux anti-bruit.

[M. Antonio Vialatte](#) indique qu'il n'y aura pas de panneau de limitation de vitesse sur l'autoroute, c'est une évidence. Par contre, dans le cadre du développement du projet Borné-Nau, il avait été prévu de mettre l'ensemble du périmètre en zone d'utilité publique comme on l'a dit tout à l'heure. Un mandat d'études parallèles pour une intégration paysagère a été donné et une butte de protection tout le long de l'autoroute est prévue. On en voit déjà une partie si on se promène à Borné-Nau, ou déjà les prémices, puisque la route de desserte de tout le quartier se fait entre la butte et l'autoroute. Cette butte va intégrer l'entier du parcage de la zone Borné-Nau.

[Mme Brenda Tuosto](#) souhaiterait savoir où en est l'éventuel projet du 30km/h sur la rue Basse, s'il y a eu des nouveautés avec des rencontres, si on peut passer cette rue à vitesse modérée. Et en lien avec la réduction de bruit, vu qu'il y a ce projet d'assainissement du bruit, ou en sont les données, est-ce qu'il y a une nécessité de faire quelque chose ?

[M. Francesco Di Franco](#) répond que pour ce qui est du 30km/h, il est aussi impatient qu'elle de connaître la décision, mais il semble que la DGMR soit un peu sous l'eau puisqu'ils procèdent à un comptage dans tout le canton tous les 5 ans. Un rendez-vous avec eux est prévu la semaine prochaine.

[M. Antonio Vialatte](#) répond, concernant les mesures d'allègement sur le bruit routier, que l'étude avait été faite et le rapport terminé. Il a été avalisé par la DGMR. Il concerne essentiellement la RC401. Il y a des travaux qui devraient être entrepris et qui vont être programmés dans la planification financière. Il s'agit essentiellement des revêtements phono-absorbant sur la RC401. Ces mesures d'allègements doivent être mis à l'enquête et d'ici le mois d'août sur l'entier du tronçon, c'est-à-dire depuis le pont sur le Bey du côté d'Yverdon jusqu'au carrefour du Repuis.

[M. Thomas Mc Mullin](#) indique que le 10 mars 2020, l'association COR 21 a publié un guide pratique pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour les communes romandes. Pour rappel, l'agenda 2030 est composé de 17 objectifs pour le développement durable qui ont été signés par tous les états membres de l'ONU dont la Suisse. M. Mc Mullin encourage donc la Municipalité de prendre connaissance de ce document qui aide les communes à concrétiser les objectifs globaux et abstraits en actions locales et concrètes et profite de l'occasion pour demander à la Municipalité où elle en est dans la réponse à la motion pour la création d'un fond communal pour le développement durable que le conseil communal avait accepté en juin 2019.

[M. le Syndic](#) remercie du rappel pour la motion du mois de juin. A l'heure actuelle, Mme Leu Métille et M. le Syndic doivent travailler sur le sujet quant à savoir si on tient encore une taxe supplémentaire puisqu'il y a déjà le contexte des impôts. Le principe sera étudié à ce moment-là. Il espère arriver au mois de juin avec une réponse au postulat puisque c'est le délai. Il sera mentionné dans le rapport de gestion que deux-trois éléments de ce type-là sont encore dans le pipeline, qui ne sont pas encore totalement concrétisés à l'heure actuelle dans le travail de la Municipalité.

M. le Syndic souhaite rebondir sur deux éléments qu'il a entendu avant : le premier, qui est pour le moins paradoxal, on a une politique très forte de développement d'investissement qu'on a réussi à partager un peu avec le Canton, celui des pistes cyclables présentes sur beaucoup de périmètres de Grandson. C'est assez particulier de penser que la seule piste non programmée dans la commune retient l'attention de ce Conseil à travers un pont que l'on va refaire et qui n'est pas prévu, ni à l'origine ni dans le futur d'être une piste cyclable. Le passage est bien prévu d'être soit par la Brinaz, soit par la RC401. M. le Syndic est un peu dans le paradoxe mais répond volontiers sur le fait que c'est possible d'employer un pont qui n'est pas forcément une piste cyclable.

L'autre point c'est que à l'aube de tout ce que vous entendez qui est en voie de mise à l'enquête et en cours de réalisation dans un futur relativement proche qui est quasiment intégralement dans le plan d'investissement, on constate quand-même que la prochaine législature verra l'acceptation par ce Conseil du plafond d'endettement qui permettra de réaliser tous ces objets parce que, très objectivement, il n'y a que par le plafond d'endettement qu'on pourra faire les routes. Il n'y a pas moyen d'avoir un partenariat public-privé pour faire des routes et des pistes cyclables. M. le Syndic espère que ces moyens seront bien compris puisqu'il s'agira d'y arriver et de les réaliser ou de vendre des biens publics ou de constituer une possibilité d'endettement maîtrisée et espérer accueillir quelques habitants de plus pour partager tout ce bien-être à Grandson à travers les projets d'agglomération qui pourraient peut-être se réaliser. La commune de Grandson n'a plus de nouveaux habitants depuis 4 ans. C'est donc une facture qui est la même, mais qui se partage. C'est aussi des investissements d'amélioration qui ne se partagent pas.

[Mme Christine Leu Métille](#) confirme que le programme agenda de la Confédération est connu. Ces 17 objectifs étaient déjà connus avant le 10 mars. Ils sont sur la table depuis au moins 2 ou 3 ans. On ne va certainement pas tous les appliquer, en tout cas dans la réponse qu'on va faire, puisqu'il y a beaucoup de thèmes qui traitent de la coopération internationale. Il y a plusieurs thèmes assez différents que l'on ne reprendra pas forcément dans le cadre de ce développement mais ils sont connus.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) a une question concernant le parcours « nature en tous sens ». Plusieurs postes de ce sentier semblent laissés à l'abandon, dommage, car c'était une belle initiative qui complète de façon différente l'offre touristique. En cherchant quelques renseignements, elle a lu sur le site de Pro Grandson que ce parcours aurait été complètement rénové en 2017 en collaboration avec le Repuis. Qu'en est-il réellement ? Est-ce la commune qui assure un suivi de ces aménagements ? Existe-t-il une sorte de cahier des charges pour que ce sentier perdure et demeure instructif et agréable pour nos visiteurs ? Il semble qu'au moins un poste voire deux se situent derrière les remparts, elle encourage donc l'association dont les membres sont présents ce soir à s'approcher de Pro Grandson pour envisager une collaboration.

M. Dominique Willer indique que ce sentier ne fait plus l'objet d'attention particulière. Simplement plus personne ne veut s'en occuper. C'était la famille Fischer qui l'entretenait en grand partie. A partir du moment où ils ont arrêté, Pro Grandson n'avait plus la possibilité de l'entretenir. Pro Grandson n'est représenté que par quelques personnes finalement et si personne ne veut s'en occuper c'est compliqué. M. Willer veut bien en discuter, étant au comité de Pro Grandson et si des personnes souhaitent reprendre l'entretien de ce chemin, il n'y a aucun souci, mais il faut du bénévolat.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar ne peut qu'encourager à ne pas laisser tomber ce parcours, car c'est quelque chose qui existe déjà plutôt que d'avoir tout le temps des nouveaux projets et des choses nouvelles en redynamisant ce parcours. Elle comprend néanmoins que c'est compliqué.

M. Jean Périllard demande à la Municipalité de transmettre ses remerciements aux jardiniers communaux pour les magnifiques parterres de fleurs de l'entrée des Tuileries, du milieu des Tuileries, de l'entrée de Grandson et du bord du lac.

M. Dominique Willer indique qu'il leur transmettra.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar indique que des préavis ne sont à nouveau pas arrivés au Conseil, notamment un, et indique que devoir nommer des commissions sans préavis n'est pas idéal.

M. Sébastien Deriaz souhaite ajouter à la liste des parterres de fleurs celui de la fontaine devant l'Hôtel de ville qui est magnifique.

Mme Rachel Miaz encourage tout le monde présent à venir au Plogging. C'est suite à une initiative privée que ce Plogging a vu le jour et qu'en tant que conseillères et conseillers, on peut les soutenir dans leur démarche de nettoyer la commune.

M. le Président remercie tout le monde pour la discussion nourrie en toute intelligence et également dans le respect des uns envers les autres. Comme M. Tanniger l'a remarqué, il y a effectivement un certain formel à suivre. Ceci est très appréciable pour toutes et tous, contrairement à différents autres conseils communaux où cela ne se passe pas toujours aussi bien. Il remercie donc tout le monde car c'est plaisant de voir débattre.

Il mentionne encore que des guides pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière sont à disposition auprès de la secrétaire et se souvient que M. Helfer avait signalé il y a bientôt 5 ans que les panneaux n'étaient pas toujours là où ils devraient l'être. Dès lors, un guide existe, il a été fait par l'exécutif cantonal, et il invite tous ceux qui souhaitent placarder des affiches à venir se servir.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22h31

Le Président :



Hervé Cornaz



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Rapport de commission

Préavis n°623/19

Objet :	Plan directeur régional (PDR)		
Date et heures de la séance :	6 février 2020	Début : 20h00	Fin : 21h00
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	DERIAZ Sébastien		
Membres de la commission présent-e-s :	TUOSTO Brenda, SCHELKER Carole, HELFER Nicole		
Membre de la commission absent :	EMMEL Michel (excusé)		
Représentant(s) de la Municipalité :	VIALATTE Antonio, Municipal et CASTRO Carlos, Chef de service.		

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En préambule, la commission remercie M. Vialatte et M. Castro pour leurs réponses détaillées aux interrogations de la commission. M. Vialatte précise d'emblée que le préavis est un préavis type qui a été transmis à l'entier des 70 communes concernées par le Plan directeur régional (PDR). Les deux communes de la Vallée de Joux ont développé leur propre Plan directeur en raison de caractéristiques particulièrement spécifiques à celles-ci : industrie, tourisme, etc.

Le PDR est une couche intermédiaire de la planification territoriale du Canton de Vaud. Il se situe au niveau entre le Plan directeur cantonal (PDCn) et le Plan directeur communal (PDCom). Les objectifs du PDCn ont ainsi été transposés au niveau de la région. Il fixe ainsi une base de référence commune aux 70 communes participantes, avec un caractère contraignant. Il n'empêchera donc pas les communes qui le souhaiteraient d'aller plus loin et de se montrer plus proactives et innovantes que cette base commune. En revanche, il ne sera pas possible de faire moins ou moins bien que ce qui est prévu. Cet aspect est accueilli positivement par la commission.

Le document présenté a été établi sur la base des 70 Plans directeurs communaux des communes participantes. Pour cette raison, il n'impliquera pas une révision de notre PDCom, d'ailleurs relativement récent (2012). En revanche, le PDR aura une influence sur la révision en cours du PGA, ainsi que sur le futur Plan Directeur intercommunal de l'agglomération. S'il est adopté, les services cantonaux s'assureront de la coordination entre les deux niveaux de planification.

Dans un deuxième temps, un plan directeur des zones d'activités du Nord vaudois sera élaboré, en lien avec le PDR. Actuellement, un état des lieux (diagnostic) est en cours. Les communes d'AggloY pourraient décider de partir ensemble afin d'aller plus vite que les 70 communes de la région, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Un Plan directeur Intercommunal (PDi) pour AggloY viendra en supplément dans les années à venir afin de coordonner les actions des communes qui composent l'agglomération. M. Vialatte précise qu'il aura l'avantage de présenter une vision et un plan d'actions communs. Il garantira ainsi une certaine cohérence entre les différents projets communaux. Les huit communes de l'agglomération ont été consultées mais n'ont pas participé activement à l'élaboration de ce plan directeur. Elles ont en revanche été représentées par M. Genoud, responsable du bureau AggloY, qui a lui participé à son élaboration. La commission relève néanmoins que les communes auraient pu être informées plus régulièrement, notamment lorsqu'elles étaient concernées de près, comme Grandson dans le cadre des discussions sur les zones industrielles.

Certains membres regrettent que les enjeux liés au changement climatique ne soient pas abordés. MM. Vialatte et Castro indiquent qu'il ne s'agit pas d'un enjeu pour la région dans son ensemble, mais plutôt pour les territoires fortement urbanisés comme notre agglomération. La commission espère que cette problématique sera intégrée au futur PDi.

Au final, la commission regrette le manque de possibilité de s'identifier à ce plan et son caractère lisse. Cela étant, les choses se joueront essentiellement dans volet opérationnel et en fonction de l'investissement qui sera fourni pour sa mise en œuvre. A ce sujet, M. Vialatte précise que la Municipalité attend l'approbation du volet stratégie par le

Conseil avant d'approuver le volet opérationnel. Si une seule commune devait refuser ce préavis, il faudrait replacer tout l'ouvrage sur le métier et le faire repasser devant l'ensemble des communes.

Ne trouvant rien à redire au volet stratégique du Plan directeur régional, la commission recommande au Conseil de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : **d'accepter** le volet stratégie du Plan Directeur Régional (PDR).



Sébastien Deriaz, rapporteur



Brenda Tuosto



Carole Schelker

Michel Emmel

Nicole Helfer

Rapport de commission

Préavis n° 624-19

Objet :	<i>Demande de crédit pour la mise en séparatif de la Ruelle de Couvaloup</i>		
Date et heures de la séance :	<i>4 décembre 19</i>	<i>Début : 19h.00</i>	<i>Fin : 20h35</i>
Lieu de la séance :	<i>Salle de justice de l'Hôtel de ville</i>		
Président-e / Rapporteur-e :	<i>Pierre-André Genier</i>		
Membres de la commission présents :	<i>Pierre-André Genier, Thomas McMullin, Carlos Rangel, Daniel Trolliet, Denis Villars</i>		
Membre(s) de la commission absent(s) :			
Représentant(s) de la Municipalité :	<i>Mme Christine Leu Métille</i>		

Madame / Monsieur la-le Président-e

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La Commission, constituée des membres soussignés, s'est réunie le mercredi 4 décembre dernier, à 19 h.00, à la salle de Justice de l'Hôtel de Ville en présence de Mme Christine Leu Métille, représentante de la Municipalité. Nous remercions vivement la représentante de l'exécutif des renseignements et éclaircissements fournis durant cette séance.

En préambule, la Commission souhaite rappeler l'importance des travaux prévus à la Ruelle de Couvaloup : ils vont permettre de diminuer de manière conséquente la quantité d'eau claire dans le volume que la Commune de Grandson s'est engagée à adresser à la nouvelle usine de traitement des eaux d'Yverdon et de garantir une certaine densité aux eaux usées.

Précisons encore qu'une partie importante des eaux claires de la Rue Haute et des ruelles adjacentes se retrouvent, à ce jour, dans un collecteur unitaire à la Rue Basse avant les travaux projetés.

Sur le plan technique, Mme Leu a justement relevé l'évidence de la solution « Ruelle de Couvaloup » pour l'évacuation rapide du surplus d'eau claire vers le lac. La dénivellation importante est un autre avantage.

Au chapitre des complications, relevons que la traversée de la Rue Basse se fera par une fouille, par demi chaussée, avec des feux de circulation. La nécessité de devoir garantir l'accès à la serrurerie et aux habitations de la ruelle, ainsi que l'exiguïté de celle-ci, vont aussi compliquer le chantier.

La proximité du chantier va encore permettre d'actualiser l'alimentation et l'évacuation de l'eau de la fontaine située juste au-dessus du mur de la Ruelle de Couvaloup.

De son côté la Commission s'est inquiétée des volumes d'eau à faire transiter dans ces conduites ; le mandataire chargé de l'étude est aussi celui qui a suivi les travaux de la Rue Haute, ce qui la rassure.

La Commission a relevé que l'éclairage public de la Ruelle allait être revu : la Commission souhaite qu'il soit adapté à un cheminement piétonnier, donc sur des supports pas trop hauts, n'éclairant pas trop les façades et finalement, aussi moderne que la technique le permet aujourd'hui, LED , avec variateurs d'intensité.

Au chapitre des détails de finitions, il serait judicieux d'adapter les trois marches situées sur la partie supérieure de la Ruelle au passage des poussettes, en cassant l'angle des bordures, à la manière de ce qui se fait à proximité d'un passage à piéton.

Nous insistons encore pour que la Municipalité s'assure auprès de Romande Energie, et surtout de Swisscom, afin qu'ils planifient leurs interventions durant ce même chantier afin qu'ils ne viennent pas saccager ensuite un revêtement refait à neuf.

Sur le plan financier, nous comptons sur la Municipalité pour que le budget de ces travaux soit tenu; de plus, la commission souhaiterait que la Municipalité informe le Conseil du montant définitif de l'offre retenue pour les travaux.

Nous avons noté que la participation des SEY à la creuse des fouilles pour leur conduite de gaz (env. Chf. 5'000.) n'a pas été déduite de ce budget, nous apportant un peu d'air.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose donc d'accepter ce préavis, mais invite la Municipalité à tenir compte des remarques émises.

Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide:

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis no 624/19;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit de CHF 625'000.-: le compte no 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuration et 810 Eau, par les comptes 430.331, 431.331, 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021.

Pierre-André Genier (Président)



Thomas McMullin,



Carlos Rangel



Denis Villars



Daniel Trolliet (Rapporteur)



Objet :	Demande de crédit pour la mise en séparatif de la Ruelle de Couvaloup		
Date et heures de la séance :	17 février 2020	Début : 19 h 30	Fin : 20 h 30
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Jacques-André HELFER		
Membres de la commission présents :	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, Mme Carole SCHELKER (suppléante), M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s s'est réunie le lundi 17 février 2020 pour discuter du financement du préavis en titre en présence de M. François Payot, Syndic et de Mme Léglise, boursière.

La commission a pris note des explications fournies par M. Payot relatifs à cette demande d'emprunt de CHF 625'000.-. Ce montant est estimatif du fait que les demandes de devis auprès des entreprises ne sont pas encore réalisées.

Une participation du Service des Energies d'Yverdon-les-Bains à la creuse des fouilles, à raison de CHF 20.- le mètre linéaire, pour le changement des conduites de gaz diminuera quelque peu les coûts.

A l'heure actuelle, un doute subsiste quant à une éventuelle participation de la Romande Energie pour l'utilisation des fouilles.

Une participation financière de l'ECA pourrait être envisagée, mais nous n'avons aucune certitude à ce jour.

Les conditions d'emprunt actuelles étant très favorables, la Municipalité a été prudente dans son préavis en calculant un intérêt de 1,5 %, ce qui aura très certainement pour effet des charges inférieures.

La Municipalité a souhaité avoir la possibilité de contracter un emprunt car l'investissement dépasse le demi-million et de plus, la dette communale semble être en diminution à fin 2019. Au vu des conditions actuelles des emprunts, avec des taux très bas, cette situation a été privilégiée à une éventuelle vente d'actions.

Actuellement une autorisation du conseil communal est nécessaire pour que la Municipalité puisse faire une demande d'emprunts de longue durée auprès des établissements de prêts financiers.

La commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées.

Conclusion

Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux pour la mise en séparatif de la ruelle de Couvaloup selon le préavis N° 624/19 :
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit de CGF 625'000.- le compte N° 9144.20 est ouvert au bilan à cet effet ;
- Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement, sous déduction de la TVA à récupérer pour les chapitres 460 Epuration et 810 Eau par les comptes 430.331 ; 431.331 ; 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2021.


Melissa MARGOT


Rachel MIAZ

Natacha STUCKI

Bruno VIALATTE


Michel MAILLEFER


Carole SCHELKER (suppléante)


Jacques-André HELFER

Grandson, le 19 février 2020.

Postulat : « Coup de pouce aux hirondelles, martinets et chauves-souris »

Déposé au Conseil communal de Grandson lors de la séance du 12 mars 2020.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre, ainsi que plusieurs espèces de chauves-souris se reproduisent sur des bâtiments, sous les avants-toits ou des anfractuosités de murs. Ces espèces sont aujourd'hui menacées, leurs effectifs étant en chute libre depuis plusieurs années.

Pour le Martinet noir, ainsi que pour les chauves-souris, toutes les anfractuosités sont obturées lors des rénovations de bâtiment, les privant de possibilité de se reproduire. L'Hirondelle de fenêtre souffre quant à elle du manque de boue pour construire son nid, en raison du bétonnage des chemins agricoles, mais également de la suppression de ses nids par des propriétaires peu tolérants face aux salissures sur les façades.

Depuis plusieurs années, un inventaire des sites de nidification des hirondelles a été dressé par des ornithologues et ces données sont maintenant à disposition des communes suite à un courrier qui leur a été adressé par la station ornithologique suisse de Sempach en 2019.

Afin de stopper la baisse de la population de ces espèces et éviter leur disparition dans notre commune, nous demandons à la Municipalité :

- qu'il soit rappelé lors de la délivrance des permis de construire pour des rénovations de façades et toitures, que les nids de ces oiseaux, ainsi que les colonies de reproduction des chauves-souris, sont protégés et ne peuvent être détruits. Une phrase type pourrait être notée dans le permis de construire pour les bâtiments présentant des sites de reproduction connus. Par ailleurs, la commune s'engagerait à contrôler lors des inspections de chantiers le bon respect de la législation.
- que la commune invite les propriétaires à étudier la possibilité d'aménager des sites de nidification pour les Martinets noirs, l'Hirondelles de fenêtre, ainsi que les chauves-souris chaque fois que cela s'avère possible, dans les projets de rénovation ou de nouvelles constructions. Cette invitation pourrait se faire via un dépliant annexé à chaque permis de construire.

A noter qu'une motion similaire a été déposée en avril 2014 au Grand conseil genevois et est prise en compte depuis lors dans le cadre de la délivrance des permis de construire sur l'entier du territoire du canton de Genève.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de réserver un bon accueil et d'accorder votre soutien à ce postulat.


Ludovic Longchamp

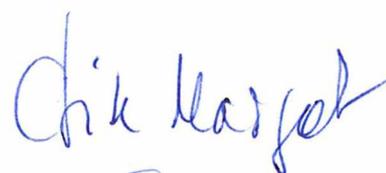
R-P Ferian



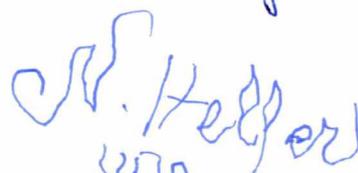


B. Tuosto





F. Mioz



UDC
03.03.2020











Pour en savoir plus sur le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre et les chauves-souris, ainsi que les possibilités de les favoriser :

<https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/les-oiseaux-de-suisse/martinet-noir>

<https://www.vogelwarte.ch/fr/oiseaux/les-oiseaux-de-suisse/hirondelle-de-fenetre>

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/boite-a-outils-pour-les-communes/#c2053108>

<https://www.chauves-souris.ch/>

Reçu le - 6 JAN. 2020



Commune de Grandson
Rue Basse 57
1422 Grandson

Sullens, le 21 décembre 2019

ATTESTATION DE DON

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour votre donation de CHF 1,010.00 faite le 20.12.2019 à notre association. Nous sommes vraiment touchés par votre geste.

Parce que nous nous rappelons que le premier souhait d'un enfant atteint de cancer ainsi que celui de ses proches est la guérison, nous avons financé la mise en place de nouveaux protocoles de traitements qui n'étaient jusqu'ici pas disponibles en Suisse.

Bien qu'ayant notre siège sur le canton de Vaud, nous apportons chaque année notre soutien financier à plus d'une centaine de familles dont l'enfant est atteint de cancer, quel que soit son canton de domicile.

De nombreux enfants auront un jour le choix de devenir parent grâce aux techniques de préservation de fertilité qui existent aujourd'hui et que seule notre association prend en charge.

Nous nous efforçons d'avoir un minimum de frais administratifs qui sont maintenus à moins de 10% afin que la quasi intégralité des dons reçus desserve les quatre buts fixés.

Notre association ne vit que grâce aux dons et nous vous remercions encore chaleureusement de votre soutien !

Le comité





ASSOCIATION DES AMIS DU COTEAU DE GRANDSON

Monsieur Hervé CORNAZ
Président du Conseil Communal
Rue Basse 57
1422 GRANDSON

Grandson, le 27 janvier 2020

Monsieur le Président,

L'Association des Amis du Coteau a reçu, comme les membres de votre Conseil, le Communiqué au Conseil Communal daté du 16 janvier 2020 de la part de la Municipalité.

Elle se réjouit de l'abandon des deux tiers du projet de construction sur le Coteau–derrière–les–Remparts qui domine la vieille ville de Grandson.

Lors de son Assemblée Générale, tenue par un hasard de calendrier le 16 janvier, ses membres ont voté pour la poursuite de leur action, visant la non–constructibilité du dernier tiers. En effet, cette partie du Coteau est en lien direct avec le patrimoine d'importance nationale que représentent le Château de Grandson et la vieille ville.

L'Association se permet de rappeler en outre que les personnes qui ont participé à la démarche consultative de 2018 ont placé le parking au dixième rang des priorités (sur 10) que la Commune de Grandson devrait traiter.

L'Association des Amis du Coteau se permet de rappeler au Conseil qu'un premier projet de construction a été retiré en 1986 par la Municipalité de l'époque, suite au tollé provoqué au sein de la population.

L'actuelle Association s'est constituée en 2010 et poursuivra donc son action, espérant ainsi mettre un terme définitif à toute velléité de construction par l'actuelle et les futures Municipalités sur l'ensemble du Coteau.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Mauro Dell'Orefice

Marie-Claude de Salis



Conseil communal

Rue du Grand Pré 25
Case Postale 24
1299 Crans
conseil@cransvd.ch

Aux autorités délibérantes communales
Par le Greffe municipal
A l'intention du
Bureau du Conseil
et à sa/son Président.e

Aux Présidentes et Présidents
des Conseils communaux et généraux
des communes vaudoises

Crans, le 5 mars 2020

RÉSOLUTION DE SOUTIEN – POUR UN REPRISSE TOTALE DE LA FACTURE SOCIALE PAR LE CANTON

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous remettre la résolution « *Pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton* » adoptée à l'unanimité du Conseil communal de Crans, dans sa séance du 24 février 2020.

Notre Conseil désire ainsi marquer son soutien à l'UCV dans ses négociations avec le Canton et insister sur les conclusions des *Assises de la facture sociale*, tenues à Rolle le 23 janvier dernier. Pour nous et pour les Syndics de plus de 120 communes vaudoises, la reprise totale de la facture sociale est la seule option négociable dans le respect du principe d'équivalence fiscale pour tous les citoyens du Canton.

Par cet appel, nous invitons l'ensemble des Conseils communaux et généraux du canton à soutenir la poursuite de négociations dans cette voie par l'adoption d'une résolution semblable remise par courrier à l'UCV.

A titre d'exemples, vous trouverez en annexes le texte de notre résolution ainsi qu'une copie de la lettre d'accompagnement destinées à l'UCV.

Nous espérons que cette action retiendra toute votre considération et qu'elle remportera le soutien de votre Conseil. Un bref retour de votre part sur vos intentions nous serait utile pour le suivi de notre action.

Avec nos plus cordiaux messages.

Pour le Conseil communal,

Le Président

Henri BOSSERT



La Secrétaire

Cinzia IMMINK

Projet de Résolution du Conseil

Reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton

Le Conseil communal de Crans rappelle la résolution adoptée lors de sa séance du 29 avril 2019 à l'attention du Conseil d'Etat et des Députés du District de Nyon ("*Halte à la mort par asphyxie de la vie démocratique de notre communauté !*").

Le Conseil prend acte avec satisfaction du mouvement de communes en faveur d'une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton, manifesté par la présence et le soutien de 121 communes vaudoises lors des Assises tenues à Rolle à ce sujet le 23 janvier 2020.

Le Conseil réitère avec force sa résolution du 29 avril 2019 et invite les destinataires à tout mettre en œuvre pour que la ligne "*Facture Sociale*" n'apparaisse plus dans les budgets communaux à partir de 2022.

Le temps presse.

La présente résolution est adressée également aux Conseils communaux de toutes les communes vaudoises, ainsi qu'aux associations faîtières, les invitant à insister sur cet objectif.

Crans, le 24 février 2020

Résolution déposée par M. Henri BOSSERT





Conseil communal
Rue du Grand Pré 25
Case Postale 24
1299 Crans

Union des Communes Vaudoises
Av. de Lavaux 35
Case postale
1009 Pully

COPIE
*Modèle à l'intention des
communes pour envoi à
l'UCV*

Mme Claudine Wyssa, Présidente
M. Gianni Saitta, Secrétaire général
MM. Julien Cuérel et Grégoire Junod, membres de la COPAR

Aux Président.e.s des Conseils communaux et généraux des communes vaudoises (par mail)

Crans, le 5 mars 2020

RÉSOLUTION DE SOUTIEN – POUR UN REPRISSE TOTALE DE LA FACTURE SOCIALE PAR LE CANTON

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous remettre la résolution « *Pour une reprise totale des charges de la facture sociale par le Canton* » adoptée à l'unanimité du Conseil communal de Crans, dans sa séance du 24 février 2020.

Notre Conseil désire ainsi marquer son soutien à l'UCV dans ses négociations avec le Canton et insister sur les conclusions des *Assises de la facture sociale*, tenues à Rolle le 23 janvier dernier. Pour nous et pour les Syndics de plus de 120 communes vaudoises, la reprise totale de la facture sociale est la seule option négociable dans le respect du principe d'équivalence fiscale pour tous les citoyens du Canton.

Nous espérons que ce texte saura retenir toute votre considération. Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous remercions d'ores et déjà de votre lecture attentive et vous assurons de notre soutien sans limite, dans l'intérêt de l'ensemble des communes vaudoises.

Avec nos salutations distinguées.

Pour le Conseil communal,

Le Président

Henri BOSSERT



La Secrétaire

Cinzia IMMINK

AMENAGEMENT DE LA BRINAZ

L'aménagement de la Brinaz - entre Le Café de la Brinaz et le pont CFF - permettra de sécuriser contre les inondations plusieurs hectares de terrain bâtis, dont la zone artisanale En Chamard, et d'améliorer notablement la qualité écologique de ce cours d'eau. Les travaux sont menés par les communes territoriales et le canton. Ils ont été autorisés par décision de la Conseillère d'Etat du 18 février 2018.

Sur près de un kilomètre, la Brinaz sera élargie et renaturée. En sus:

- le pont de la route cantonale entre Yverdon et Grandson sera entièrement refait
- la route cantonale - au droit de la halte de la Brinaz en direction des Tuileries - sera réaménagée
- le pont agricole Fiez-Pittet sera entièrement remplacé.

Les travaux débuteront par les installations de chantier le 2 mars 2020. Ils dureront jusqu'en avril 2021. Le plan ci-après montre les principales mesures de circulation prévues.

Conscients des nuisances que ce chantier va provoquer, les porteurs du projet mettront tout en œuvre pour en limiter leur ampleur et offrir les meilleures conditions de sécurité aux voisins des chantiers, aux usagers des routes, aux agriculteurs, aux piétons et aux travailleurs.

L'Etat de Vaud

La commune de Montagny-près-Yverdon

La commune de Grandson

